

■ conseil municipal

## La majorité voit l'avenir en vert

**H**enri Leroy voit vert. Il se lance dans le bio, parle de développement durable et déclare solennellement que la mise en place de l'agenda 21 entre dans « sa phase active ».

### Le littoral et la forêt mieux protégés

Consultations, concertations, ateliers, forums, réunions vont être organisés et la ville va se doter de nouveaux outils, assure-t-il.

D'abord, elle va acquérir des terrains : 288 m<sup>2</sup> aux Abaguiers serviront de parking public et cheminement piétonnier. Une bande de terre le long du Général-Garbay permettra de réaliser un trottoir. Enfin, une parcelle de 40806 m<sup>2</sup> va être achetée dans la vallée de la Siagne pour 271 443 €. 15800 m<sup>2</sup>



**Les élus se sont entendus sur le principe de la mise en place de l'Agenda 21 sur la commune. Parmi les mesures à venir, celle de donner à l'ONF la possibilité de mieux gérer ces terrains (au lieu-dit le Pont Saint-Jean) situés en bordure de l'Estérel. Des terrains qui avaient subi un important incendie l'été dernier.**

(Photo Stéphane Goasguen)

de cette dernière seront transformés en aire d'accueil des gens du voyage, le reste pouvant éventuellement servir à l'agriculture biologique.

La protection du territoire sera également assurée par le projet du Conservatoire du littoral de se rendre propriétaire de 9 hectares sur Maure-Vieil et l'assurance

que l'ONF (office national des forêts) assurera un meilleur entretien des 15 hectares situés en bordure du classement de l'Estérel (les terrains du Pont

Saint-Jean qui ont brûlé l'été dernier). Outre ces protections de réserves foncières, la municipalité envisage entre autres de créer un conseil communal des transports publics permettant d'étudier les évolutions possibles du système de transport intercommunal. Elle travaille aussi à obtenir une gratuité de ces transports pour les personnes de plus de 65 ans non imposables. L'opposition – qui a gagné en temps de parole (*lire l'encadré ci-dessous*) – n'a

rien trouvé à redire sur la démarche de l'agenda en général. En revanche, Hervé Lavis (divers gauche) a regretté que l'aire des gens du voyage soit de « petit passage ». Et Arlette Giordano (liste Bernard David) s'est inquiétée pour la scolarité des enfants accueillis sur la plateforme : « Où se trouve l'école la plus proche ? » a-t-elle ainsi demandé. « Il y a les bus qui les transporteront jusqu'aux établissements scolaires », a promis le maire.

**CHRYSÈLE BURLOT**

## Temps de parole : quatre minutes de plus pour l'opposition

**O**n aurait pu éviter de perdre du temps et de l'argent. » La réflexion vient de Bernard David (opposition UMP). Ce dernier réagit à la délibération 24 annonçant un changement du règlement intérieur du conseil municipal.

Le 21 mars dernier, la majorité avait voté le principe d'un temps de parole li-

mité à deux minutes pour l'opposition. Cette dernière, qui trouvait le délai trop court, s'est tournée vers le tribunal administratif. Lequel a rendu sa copie en faveur de Bernard David.

Les élus ont décidé que la durée consacrée aux questions orales pourra désormais être limitée à 6 minutes au total.